

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 15 avril 2024

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
15/04/2024	DE_2024_015	BUDGET EAUX - AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
16/04/2024	DE_2024_016	BUDGET EAUX - BUDGET PRIMITIF 2024	
15/04/2024	DE_2024_017	BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2023	
16/04/2024	DE_2024_018	BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2024	

Séance du **lundi 15 avril 2024**

Délibération N° **DE_2024_018**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	8	11
Date de la convocation : 10/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à 16 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur DAZY Bernard Monsieur DREANO Frédérique représenté par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune BUDGET PRINCIPAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BUDGET PRINCIPAL pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 348 849,03 €

En dépenses à la somme de : 3 348 849,03 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	398 938,62 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	484 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	278 914,22 €

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

080-218002830-DE_2024_018-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	374 710,00 €
66	Charges financières	9 800,00 €
67	Charges spécifiques	100,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 910,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 557 572,84 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	474 453,84 €
013	Atténuations de charges	82 000,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 700,00 €
73	Impôts et taxes	550 565,00 €
74	Dotations et participations	383 354,00 €
75	Autres produits de gestion courante	27 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 557 572,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 637 417,08 €
001	Solde d'exécution section investissement	153 859,11 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 791 276,19 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	1 312 361,97 €

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

080-218002830-DE_2024_018-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Mont
021	Virement de la section de fonctionnement	278 914,22 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 791 276,19 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré le : 16 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

080-218002830-DE_2024_017-DE

A G E D I

L'ETOILE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le 15 Avril 2024, réuni sous la présidence de M. TIRMARCHE Ghislain, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTEGRATION BUDGETS CLOS	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-284 558,45 €	0	130 699,34 €	96 048,86 €	-96 048,86 €		-249 907,97 €
FONCT	1 026 361,16 €	655 375,36 €	353 376,01 €				724 361,81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE	724 361,81 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	249 907,97 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	474 453,84 €
Total affecté au c/ 1068 :	249 907,97 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-153 859,11 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	474 453,84 €

Fait à L'ETOILE
Le 16 Avril 2024

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 15 Avril 2024

le Maire,
TIRMARCHE Ghislain




Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 08.

Suffrages exprimés : 11

Abs : 0 Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation : 10 Avril 2024.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 Avril 2024

Séance du **lundi 15 avril 2024**

Délibération N° **DE_2024_016**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	8	11
Date de la convocation : 10/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adopté		

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à 16 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Monsieur DELPLANQUE Nicolas Madame VOLANT Aline représentée par Monsieur DAZY Bernard Monsieur DREANO Frédérique représenté par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET EAUX - BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune BUDGET EAUX,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BUDGET EAUX pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 53 110,49 €

En dépenses à la somme de : 53 110,49 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	7 680,75 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	8 295,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		15 975,75 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

080-218002830-DE_2024_016-DE

A G E D I

70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 000,00 €
77	Produits exceptionnels	7 965,75 €
78	Reprise amort, dépréciat° et provisions	10,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		15 975,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	37 134,74 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		37 134,74 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	8 285,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	28 849,74 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		37 134,74 €

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, ADOPTE le budget primitif 2024

Fait et délibéré le : 16 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



SERVICE EAU L'ETOILE

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

080-218002830-DE_2024_015-DE

A G E D I

DELIBERATION DU COM

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le 15 Avril 2024, réuni sous la présidence de M. TIRMARCHE Ghislain, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTEGRATION BUDGETS CLOS	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	20 553,74 €	0	8 296,00 €		- €		28 849,74 €
FONCT	-4 324,51 €		-3 356,24 €				-7 680,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		7 680,75 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		28 849,74 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €

Fait à L'ETOILE
Le 16 Avril 2024

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 15 Avril 2024

le Maire,
TIRMARCHE Ghislain



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 08

Suffrages exprimés : 11

Abs : 0 Pour : 11 Contre : 0

Date de la convocation : 10 Avril 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 Avril 2024